

Message d'intérêt public

Inspection des autobus scolaires

Date de début : 19 mai 2015

Date de fin : 17 juillet 2015

Nunavut

55 s

Le gouvernement du Nunavut veut s'assurer que les autobus scolaires sont sécuritaires.

À compter du 4 août 2015, les administrations scolaires de district devront soumettre des certificats d'inspection mécanique des autobus scolaires dûment remplis à la Division des véhicules automobiles.

Un mécanicien certifié doit inspecter l'autobus scolaire et remplir le certificat.

Vous pouvez vous procurer un exemplaire de certificat sur le site www.gov.nu.ca/edt.

Les administrations scolaires de district doivent envoyer les formulaires dûment remplis à James Demcheson à l'adresse jdemcheson@gov.nu.ca. Vous pouvez le joindre au numéro sans frais 1 888-975-5999.

Les certificats d'inspection mécanique des autobus scolaires doivent être présentés deux fois par année, au plus tard le 31 août et le 31 décembre.

###

Renseignements aux médias :

Matthew Illaszwicz

Gestionnaire des communications

Ministère du Développement économique et des Transports

Gouvernement du Nunavut

867 975-7818

millaszewicz@gov.nu.ca

ለኖርብሮን ኃይለማርያም ለክርስቲያን ልማትና ሥራ ልማት ሚኒስቴር፣ ኦሮሚያን፣ ልማትና ሥራ ልማት ሚኒስቴር፣ ልማትና ሥራ ልማት ሚኒስቴር፣
www.aov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.

Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.

Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : www.gov.nu.ca.